
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 418 DU 26 AOUT 2020

portant nomination de monsieur **Kuassi Marcellin AMOUSSOU-GUENOU** en qualité de Secrétaire permanent de l'Autorité nationale de Sûreté radiologique et de Radioprotection au Ministère de la Santé, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 août 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

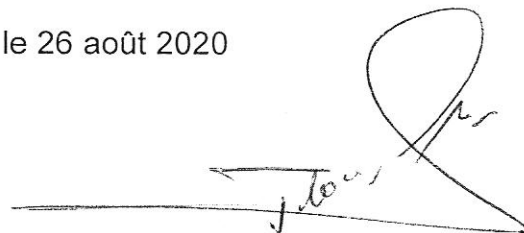
Monsieur **Kuassi Marcellin AMOUSSOU-GUENOU** est nommé Secrétaire permanent de l'Autorité nationale de Sûreté radiologique et de Radioprotection au Ministère de la Santé, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 août 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MS 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ;
JORB 1.